



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY  
60850

Courriel : [mairie\\_de\\_puisseux\\_en\\_bray@yahoo.fr](mailto:mairie_de_puisseux_en_bray@yahoo.fr)

Téléphone : 03 44 82 64 97  
Fax : 03 44 82 53 76

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un février deux mil vingt, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : Mrs. MOISAN, BONISSENT, LAMY, BOUCACHARD,  
Mmes MARTIN, WIESNER, DESCHAMPS, DELICOURT  
Mr TACK à partir de 20h15

Absents excusés : Mr MARTINEZ qui donne tous pouvoirs à Mr MOISAN pour voter en son nom.  
Mr THEFFO qui donne tous pouvoirs à Mr BONISSENT pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister le secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence comme d'habitude par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

Monsieur le Maire tient à remercier Mr Michel BONISSENT pour son engagement auprès de la commune. En effet ce dernier a été au service de la commune pendant ces 31 dernières années en tant que conseiller municipal puis en tant qu'adjoint. Ce soir est, sauf urgence, la dernière réunion de conseil de Mr BONISSENT.

Les problèmes de chiens sont de nouveau à l'ordre du jour. Suite à des plaintes de riverains, Mme BERNARD a reçu un courrier lui demandant de sécuriser sa devanture car les riverains ont peur de ses chiens. Mr BOUCACHARD signale qu'il a eu peur d'être mordu lors d'une promenade par un des chiens lorsqu'il a croisé la fille de Mme BERNARD qui avait lâché les chiens sans muselière dans un champs.

Concernant les travaux de la RD102, l'UTD et l'entreprise COLAS vont venir le Mercredi 4 mars pour inspecter la qualité de la route comme prévu. Nous n'avons pas encore l'horaire mais l'information sera donnée aux membres du conseil dès que nous l'aurons. Monsieur le Maire souhaiterait que les membres du conseil soient présents ce jour-là.

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes est à disposition des candidats aux élections municipales qui souhaiteraient y faire une réunion.

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception de l'avant-projet de PLUIH destinés aux seuls élus. Ce dernier va comporter 38 zones différentes là où la carte communale en comptait 2. Pour l'instant, le village n'a pas de terrains déclassés.

Monsieur le Maire montre aux membres du conseil les différents petits mots et dessins de remerciement reçus suite à la distribution des colis des aînés et de l'arbre de Noël.

L'INSEE nous a communiqué les chiffres du recensement des habitants de PUISEUX EN BRAY pour l'année 2019. Il y a 423 habitants.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement de l'affaire de Mr CARON.

\*\*\*\*\*

## **01 - 2020 – Délibération adoption COMPTE DE GESTION 2019**

M. le Maire présente le compte de gestion de la trésorerie de CHAUMONT EN VEXIN :

### Section d'Investissement

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Excédent d'investissement 2018 : | 12.813,26 €  |
| Recettes d'investissement :      | 83.693,61 €  |
| Dépenses d'investissement :      | 159.959,73 € |
| Déficit d'investissement 2019 :  | 63.452,86 €  |

### Section Fonctionnement

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Excédent de Fonctionnement 2018 : | 240.348,45 € |
| Recettes de fonctionnement :      | 334.466,91 € |
| Dépenses de fonctionnement :      | 309.447,35 € |
| Excédent de fonctionnement 2019 : | 265.368,01€  |

Le Maire certifie que le présent compte de gestion est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Les membres du Conseil Municipal votent l'adoption par 10 voix POUR dont 2 pouvoirs.

## **02 - 2020 – Délibération adoption COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

M. le Maire, comme le veut la loi, quitte la salle et laisse la présidence à M. BONISSENT (doyen d'âge), pour la présentation du compte administratif 2019.

### Section d'Investissement

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Excédent d'investissement 2018 : | 12.813,26 €  |
| Recettes d'investissement :      | 83.693,61 €  |
| Dépenses d'investissement :      | 159.959,73 € |
| Déficit d'investissement 2019 :  | 63.452,86 €  |

### Section Fonctionnement

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Excédent de Fonctionnement 2018 : | 240.348,45 € |
| Recettes de fonctionnement :      | 334.466,91 € |
| Dépenses de fonctionnement :      | 309.447,35 € |
| Excédent de fonctionnement 2019 : | 265.368,01€  |

Le présent compte administratif est conforme aux écritures de la comptabilité du percepteur.

L'excédent 2019 est donc de 201915.15€.

La capacité de couverture à ce jour est de 271896.31€

Les membres du Conseil Municipal votent l'adoption par 8 voix POUR dont 1 pouvoir.

### **03 - 2020 – Délibération autorisant la déclaration de créance sur la succession BORGELLA**

A la suite du décès de Madame BORGELLA, la commune a dû s'occuper de son chien car les héritiers ne souhaitaient pas le faire.

La commune souhaite recouvrer les sommes engagées (380.84€) en faisant une déclaration de créance sur la succession de Madame BORGELLA.

Afin de pouvoir le faire, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le maire à recouvrer la créance et signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Après en avoir délibéré le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour recouvrer la créance

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier HENRIQUES. Il s'agit de la caravane située route du But David qui constitue une infraction aux codes de l'urbanisme. Une audience est prévue le Mercredi 8 avril 2020.

Monsieur le Maire fait part de l'expertise du bâtiment appartenant aux conjoints PIAT réalisée à sa demande par l'entreprise SOCOTEC. En effet, afin de pouvoir poursuivre la procédure de péril ordinaire (c'est-à-dire la publication d'un arrêté de mise en demeure) il était nécessaire d'avoir un avis technique. La commune a pu mettre en demeure les conjoints PIAT de réaliser les travaux de mise en sécurité. Le délai est fixé au 15 avril 2020. Madame PIAT Isabelle a pris contact avec la mairie et va nous tenir informés.

L'entreprise SOCOTEC a aussi réalisé une expertise du bâtiment de l'ancienne école. Cette expertise permet de faire le tri entre les différents devis reçus. Monsieur le Maire lit la conclusion de l'expert. La décision concernant les travaux à faire sur le bâtiment sera prise par la nouvelle équipe après les élections municipales.

Arrivée de Monsieur TACK à 20h15.

### **Organisations des élections municipales du 15 mars 2020**

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Voici l'organisation pour la tenue du bureau de vote :

8h – 10h30 : MOISAN, BOUCACHARD, LAMY  
10H30-13H : DELICOURT, MARTIN, WIESNER  
13H-15H30 : BONISSENT, DESCHAMPS, TACK  
15H30-18H : THEFFO, ROSAY, MOISAN

### **Questions diverses :**

Madame DESCHAMPS demande si il serait possible de célébrer le mariage de sa fille dans la salle des fêtes plutôt que dans la mairie étant donné le nombre d'invités. La préfecture va être contactée à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

Le Maire  
Jean-François MOISAN



